



HEURE DE SOLIDARITE



Ce que dit la note ...

En application des modalités d'accomplissement de la journée de solidarité (cf. IDL du 18 juin 2008 en ligne dans la rubrique IDL de l'Intranet RH),

la journée de solidarité est financée par un jour de RTT salarié

et ouvre droit aux règles habituelles concernant l'heure de sortie anticipée à prendre **avant le 30 juin 2010**

(ABC'drh).

CONTACTEZ LA CGT NORD OUEST

ROUBAIX 03 20 99 73 09 - LE HAVRE 02 35 54 73 55

cgtlecreditlyonnais@gmail.com

www.brefinfoscgt.org